



CRITERES DE SELECTION BELGIAN ATHLETICS



COUPE D'EUROPE 10.000M LA SPEZIA (ITA) – 23 MAI 2026¹

PERIODE DE QUALIFICATION :

- Du 1^{er} janvier 2025 au 10 mai 2026 inclus.

SYSTEME DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les minima Belgian Athletics (B.A.) ci-dessous dans de la période de qualification, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétition organisée selon les Règles Techniques et de compétition de World Athletics, ou autorisée par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations nationales, et publiée au calendrier mondial de World Athletics.

Les performances sur 10.000m (piste) et 10km (route) sont prises en compte.

Hommes	Discipline	Femmes
28:19.24	10.000m	32:27.06
27:46	10km	31:41

REMARQUES GENERALES

- Quatre athlètes au maximum, par sexe, seront sélectionnés (maximum quatre hommes, maximum quatre dames).
- Si plus de quatre athlètes réalisent les critères, les 4 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés (performances réalisées sur 10.000m (piste) prioritaires).
- **Diplôme I Run Clean** : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes,

¹ Critères et conditions tels que décidés par le Conseil d'administration de Belgian Athletics lors de sa réunion du 22 décembre 2025.

en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé avant la fin de la période de qualification à info@belgian-athletics.be.

- Sont compris, en cas de sélection à la Coupe d'Europe de 10.000m :
 - Transport et hébergement (pour 2 jours) pour les athlètes participants
 - Accompagnement d'un team coach.

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte

Un athlète qui répond aux critères de sélection est proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics, si un code de conduite est applicable à ce moment-là.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou des raisons disciplinaires ou éthiques.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, Belgian Athletics se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.